



COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PEVELE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de Noréade, la Régie du SIDEN-SIAN en date du 20 décembre 2018, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de CAPPELLE-EN-PEVELE, adhérente de Noréade, sera soumis à l'enquête publique du 28 Janvier 2019 à 8h30 au 1^{er} Mars 2019 à 12h00 inclus. Monsieur Maurice NAYE assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la Mairie de CAPPELLE-EN-PEVELE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de CAPPELLE-EN-PEVELE, lequel les annexera au registre.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr et les observations peuvent être envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.cappelle-en-pevele@noreade.fr

Ces observations seront également consultables sur le site internet.

- une permanence sera assurée par Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de CAPPELLE-EN-PEVELE le :

Lundi 28 janvier 2019	de 08 H 30 à 12 H 00
Mercredi 6 février 2019	de 08 H 30 à 12 H 00
Samedi 16 février 2019	de 09 H 00 à 11 H 45
Vendredi 1er mars 2019	de 08 H 30 à 12 H 00

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.